

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 202

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 23

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« préfet »,

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.